



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2016

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - THOMAS Louis - FACON Christian - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - JAMMES Sandrine - GINDRE Gabrielle

Absents excusés : MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : SELTZER Nicole à THEOLIER Thierry - RATEL Chantal à THOMAS Louis - BOTTE Géraldine à TEYSSIER Yannick - PETINOT Laurence à LETT Xavier

Conseillers en exercice : 23 **Quorum** : 12 **Présents** : 16 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 20

Monsieur Xavier LETT a été élu secrétaire

=====

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 avril 2016.

Présence de Mme Sabine CHEVALLIER et M. Christian SIMON à partir de 20h34

1. MARCHÉ DU VÉHICULE D'OCCASION DES 23 ET 24 AVRIL 2016 : COUT DE PARTICIPATION POUR LES CONCESSIONNAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le coût de participation au marché du véhicule d'occasion des 23 et 24 avril derniers fixé par concessionnaire à cent trente euros (130 €).

Présence de Mme Marie DA LAMA à partir de 20h37

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION MODANE VOLLEY BALL

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de trois cents euros (300 €) à l'association «MODANE VOLLEY BALL» au titre de l'année 2016, cette dernière ayant formulé sa demande de subvention hors délai et après le vote du budget

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DU TOURISME MODANE-VALFREJUS

Par 18 voix pour (les voix de Mmes SELTZER et PETINOT n'étant pas prises en compte dans ce vote suite à leurs demandes), le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de dix-sept mille euros (17 000 €) à l'Office du Tourisme Modane-Valfréjus justifiée par l'augmentation des charges et la perte des recettes (manque de neige et animation spéciale en début de saison).

4. PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser le solde de la participation financière de la Commune au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de sept cent six mille euros (706 000 €).

5. CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ACTION «ACCOMPAGNEMENT POUR LA PREPARATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT, SUR LA REVITALISATION DU « CENTRE-BOURG » A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE FOURNEAUX ET L'ASADAC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention à intervenir avec la commune de Fourneaux et ASADAC/MDP afin de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la revitalisation des «Bourg centre».

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

6. CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR L'ENTREPRISE CASARIN & FILS

Par 19 voix pour et 1 contre (M. Christian FACON), le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise CASARIN et Fils jusqu'en 2017 dans le cadre du chantier de construction de la galerie du Fréjus.

7. AVIS SUR LA REVISION DU PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et demande l'inscription dans ce Plan de 4 sentiers communaux (sentier Arplane – Le Lavoir, sentier Modane-Amodon, sentier La Losa- Col des Sarrasins et sentier Pas du Roc-Col du Fréjus).

8. APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action correspondant.

S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents correspondant.

9. VALFREJUS RESIDENCE : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES CREANCIERS

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre les négociations avec le Mandataire liquidateur de la SARL VALFREJUS RESIDENCES, et à signer le cas échéant, tout protocole relatif à ce dossier tendant à la préservation des intérêts de la Commune. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de privilégier une issue rapide à ce dossier pour permettre une commercialisation lucrative des appartements la saison prochaine.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h25.

A Modane, le 31 mai 2016

Le Secrétaire de séance,

Xavier LETT



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

